

Tarifs 2020-2021

Ecole municipale de musique

TARIFS COURS COLLECTIFS

GUITARE CLASSIQUE	Pontcharra	Extérieur
Cours collectif de guitare classique (45min) + Un cours de formation musicale	505 €	1005 €
Cours collectif de guitare classique (45min) + Un cours de formation musicale + Location guitare enfant	555 €	1105 €

BATUCADA ENSEMBLE VOCAL 10 – 18 ANS * ENSEMBLE DE JAZZ * 1h de cours	Pontcharra	Extérieur
Élève déjà inscrit en cours d'instrument ou éveil musical ou 1 ^{ère} année de FM	150 €	250 €
Élève non inscrit en cours d'instrument	200 €	300 €

* Ouverture de la classe sous réserve du nombre suffisant d'élèves inscrits au 2 septembre 2020.

TARIFS INSTRUMENTS ET FORMATION MUSICALE

INSTRUMENTS ET FORMATION MUSICALE	Éveil	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle	
		Formation musicale	Instrument	Formation musicale	Instrument	Formation musicale	Instrument
Pontcharra	165 €	215 €	215 €	265 €	265 €	265 €	365 €
Extérieur	215 €	515 €	515 €	615 €	615 €	615 €	815 €

REDUCTION FRATRIE

Des réductions sont toujours proposées pour plusieurs inscriptions de frères et sœurs au sein d'une même famille (hors tarifications adulte, ensemble seul, chorale 10-18 ans, batucada et locations d'instruments).

Dans un souci de simplification, le pourcentage de réduction porte sur le montant total des inscriptions.

2ème enfant : 10 % / 3ème enfant : 20 %

Exemple :

Une famille charrapontaine inscrit un enfant en cycle 1 et un enfant en cycle 3.

430 € + 630 € = 1060 €

La réduction de 10 % s'applique sur le montant total de 1060 €, la somme à payer est donc de 936 €.

AUTRES TARIFS

TARIFICATION ADULTES	Pontcharra	Extérieur
Instrument (hors guitare)	415 €	765 €
Instrument (hors guitare) + formation musicale	625 €	1025 €
Formation musicale seule	315 €	365 €
Cours collectif de guitare classique (45min) +Un cours de formation musicale	705 €	1105 €

LOCATION D'INSTRUMENTS *	Pontcharra	Extérieur
Bois	150 €	200 €
Cuivre	100 €	150

* Il est rappelé que l'entretien des instruments est à la charge des locataires.

ENSEMBLE SEUL *	Pontcharra	Extérieur
Petit orchestre, orchestre cadet et petite chorale	75 €	165 €

*Il est précisé que les pratiques d'ensemble (hors chorale 10-18 ans, batucada, ensemble vocal, ensemble de jazz et cours collectif guitare) ne font pas l'objet d'une tarification spécifique quand l'élève est déjà inscrit en cours d'instrument.

MASTERCLASS, ATELIERS ET RENCONTRES	Élève de l'école municipale de musique	Non élève à l'école municipale de musique
Ateliers, rencontres	0 €	3 €
Masterclass catégorie 1	10 €	15 €
Masterclass catégorie 2	20 €	25 €

TARIFS EN CAS DE PERTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ECOLE

Remplacement du livret : 5 €

Remplacement du livret avec recherche de l'historique : 25 €

MODALITES DE PAIEMENT

Il est rappelé que les inscriptions à l'école de musique se font via le Portail Famille.

La facturation a lieu en 4 fois qui feront l'objet de 4 règlements d'un montant équivalents selon l'échéancier suivant :

- 1 - Octobre 2020
- 2 - Décembre 2020
- 3 - Février 2021
- 4 - Avril 2021

Les factures sont à régler auprès de la Trésorerie, avant le 20 du mois suivant la facturation afin d'éviter tout rappel ou mise en recouvrement par le Trésorier.

Le règlement se fait par les moyens de paiement suivants :

- Par chèque libellé à l'ordre du « Trésor public » ;
- Par CESU ;
- Par Pass'Culture isérois ou Pass'matos culturel isérois (uniquement pour les locations d'instrument) ;
- Par espèce, directement au Trésor Public ;
- Par carte bancaire (paiement en ligne via le portail famille) sur le site : www.espace-citoyens.net/pontcharra

Chaque famille peut créer un espace personnel à l'aide d'une clé enfance qui est remise lors de l'inscription de l'enfant.

Il est entendu que les paiements par chèque, par CESU ou par Pass'Culture isérois peuvent être envoyés ou par courrier ou déposés en personne au Trésor Public au Touvet. Les espèces peuvent uniquement être déposées en personne.

Pour les chèques-découverte, il sera demandé aux familles charrapontaines, au moment de l'inscription, de préciser si elles souhaitent ou non demander un chèque découverte à la ville de Pontcharra et si, le cas échéant, elles souhaitent l'affecter au règlement de l'inscription à l'école de musique. Si la famille valide cette démarche, le montant du chèque-découverte sera automatiquement déduit de la facture à régler, une fois le dossier rempli et remis au service culture et vie associative.

Pour les charrapontains, un justificatif de domicile devra être fourni au moment de l'inscription pour justifier l'utilisation du tarif Pontcharra.

CONDITIONS D'ANNULATION

Aucune demande d'annulation ou de remboursement ne sera prise en compte après le 19 septembre 2020. En cas de retard de règlement de plus de 2 mois, la commune se réserve le droit d'exclure l'enfant des cours dans l'attente des sommes dues.

En cas d'annulation de l'inscription de l'enfant, même avant le 19 septembre 2020, un acompte obligatoire de 50 euros non remboursable sera facturé à la famille.